



## **La Ville de Grenoble attentive au bon fonctionnement et à la vitalité de ses marchés**

Un article du Dauphiné libéré du 14 avril rapporte des accusations anonymes, mettant en cause les placiers des marchés de plein air à Grenoble. La Ville de Grenoble regrette que soient relayées des rumeurs de pratiques délictueuses au sein de ses services sans que des preuves soient apportées. Par conséquent, elle va déposer plainte contre X pour diffamation.

La Ville de Grenoble rappelle, sur ce sujet comme sur n'importe quel autre, que si des personnes ont des preuves de pratiques délictueuses, il est de leur responsabilité légale de déposer plainte auprès de la justice.

Ces accusations arrivent au moment où se met progressivement en place le nouveau règlement des marchés, qui entraîne des changements dans l'accès aux emplacements et aux abonnements sur tous les marchés de Grenoble.

Ce nouveau règlement, travaillé depuis deux ans, permet de simplifier toutes les démarches d'accès aux marchés.

Contrairement à ce que certains prétendent, les marchés ne peuvent pas s'auto-réguler. Ils ont besoin de règles, simples, claires et partagées pour bien fonctionner. C'est le rôle de la Ville de Grenoble de veiller à cela.

Cette démarche prend mieux en compte les réalités des métiers et les attentes des Grenoblois : transparence, diversité des produits, prolongation des ouvertures le week-end, accueil d'un plus grand nombre de commerçants, tirage au sort plus juste, saisonnalité de l'offre, etc.

Les 20 marchés de Grenoble contribuent au dynamisme économique du territoire en apportant une offre indispensable de proximité. Ils participent également à la vitalité des quartiers, c'est pourquoi les Grenoblois y sont très attachés. La Ville de Grenoble continuera à s'engager pour la défense et la promotion de ses marchés.